

Plan de prévention des risques littoraux (PPRL) Baie de Bourgneuf Nord

Réunion de présentation

Avancement des études techniques du PPRL



Déroulement de la réunion

Présentation

- du contexte
- de la démarche
- de la méthode
- des premiers résultats de l'étude réalisée par les bureaux d'études Alpgéoristiques, IMDC, BRGM

Echanges



Réunion du 02 octobre 2012

SOMMAIRE

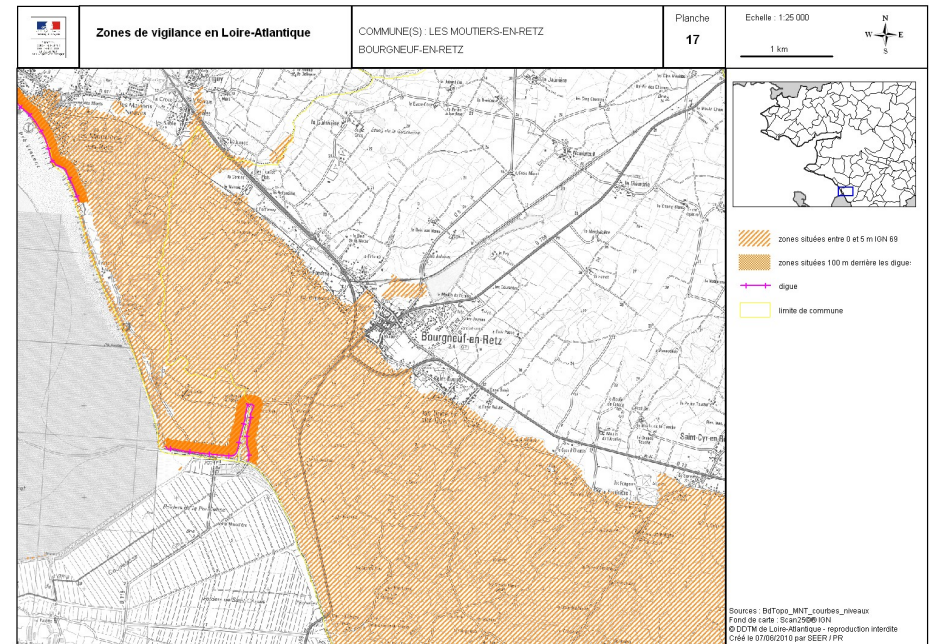
	<i>Pages</i>
● Contexte	3
● PPRL en Loire Atlantique	4
● Qu'est ce qu'un PPRL ?	8
● Cadre réglementaire	9
● Objectifs du PPRL	10
● Contenu du PPRL	13
● Procédure d'élaboration du PPRL	14
● Association des collectivités locales	16
● Modalités de concertation	19
● Etudes techniques du PPRL	20
● Etude des enjeux	21
● Calendrier	25

Contexte

Suite à la tempête Xynthia du 28 février 2010, la circulaire interministérielle du 07 avril 2010 demande au préfet de :

1. appliquer l'article R111-2 du code de l'urbanisme dans les zones soumises à un risque fort de submersion marine

⇒ note du préfet du 03 août 2010
– zones de vigilance des zones d'aléas forts, c'est à dire submergées par au moins un mètre d'eau, et au vu de la cote de référence à 4,20 m IGN 69 enregistrée au marégraphe de St-Nazaire et homogénéisée à l'ensemble du littoral



2. intensifier et accélérer la mise en œuvre des Plans de Prévention des Risques Littoraux



Réunion du 02 octobre 2012

PPRL en Loire Atlantique

Sur la base des zones de vigilance, des PPRL ont été ou seront prescrits sur les communes littorales de Loire Atlantique regroupées par entité hydrosédimentaire cohérente :

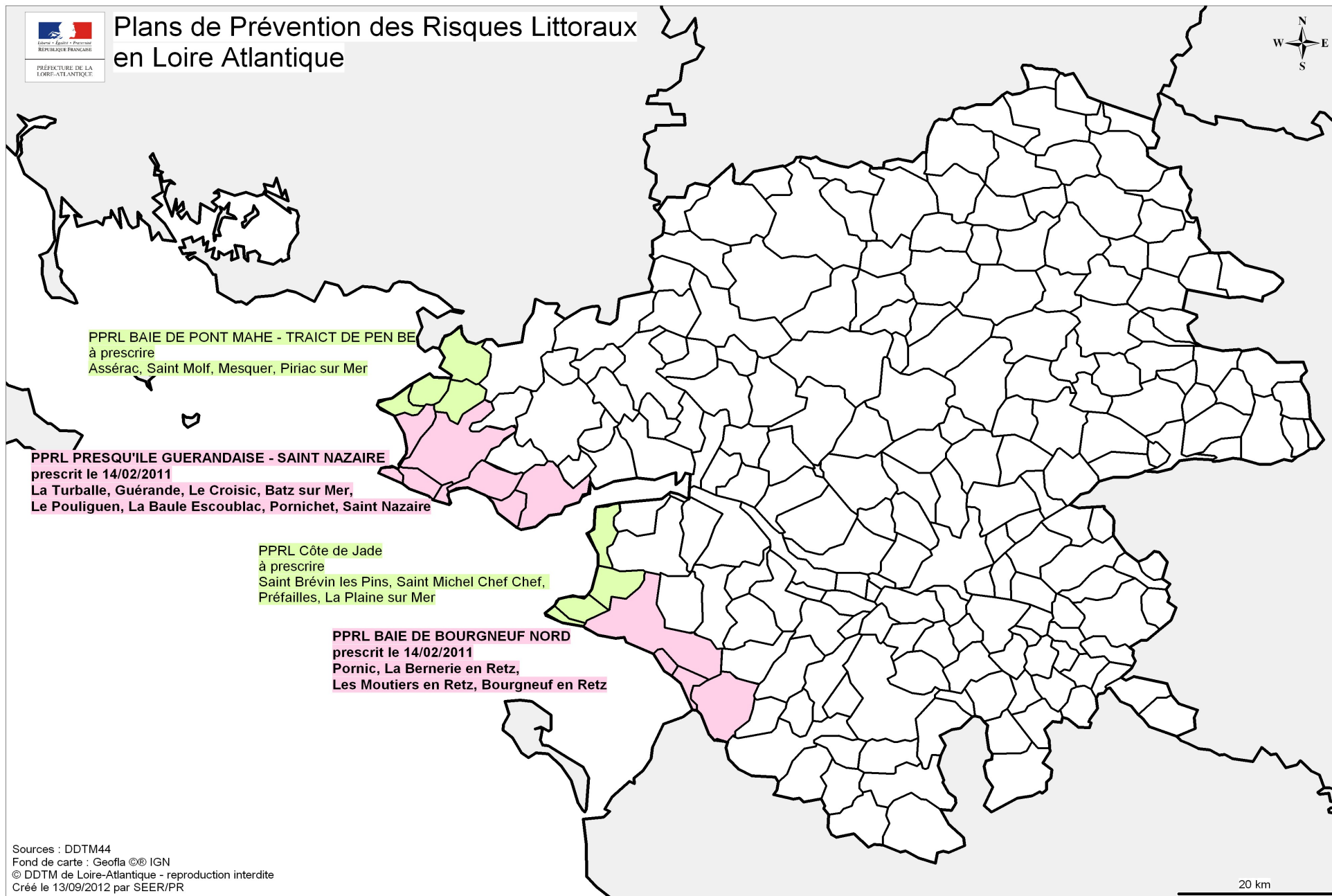
Presqu'île Guérandaise – Saint Nazaire	Batz sur Mer, Le Croisic, La Baule Escoublac, Guérande, Pornichet, Le Pouliguen, Saint Nazaire, La Turballe
Baie de Bourgneuf Nord	La Bernerie en Retz, Bourgneuf en Retz, Les Moutiers en Retz, Pornic
Baie de Pont Mahé – Traict de Pen Bé	Assérac, Mesquer, Piriac sur Mer, Saint Molf
Côte de Jade	La Plaine sur Mer, Préfailles, Saint Brévin les Pins, Saint Michel Chef Chef

Les 2 PPRL «Presqu'île Guérandaise – Saint Nazaire» et «Baie de Bourgneuf Nord» ont été jugés prioritaires au regard des zones submergées et des dégâts occasionnés par la tempête Xynthia ⇒ prescrits le 14 février 2011

Les 2 autres PPRL, «Baie de Pont Mahé – Traict de Pen Bé» et «Côte de Jade» seront prescrits en 2013.



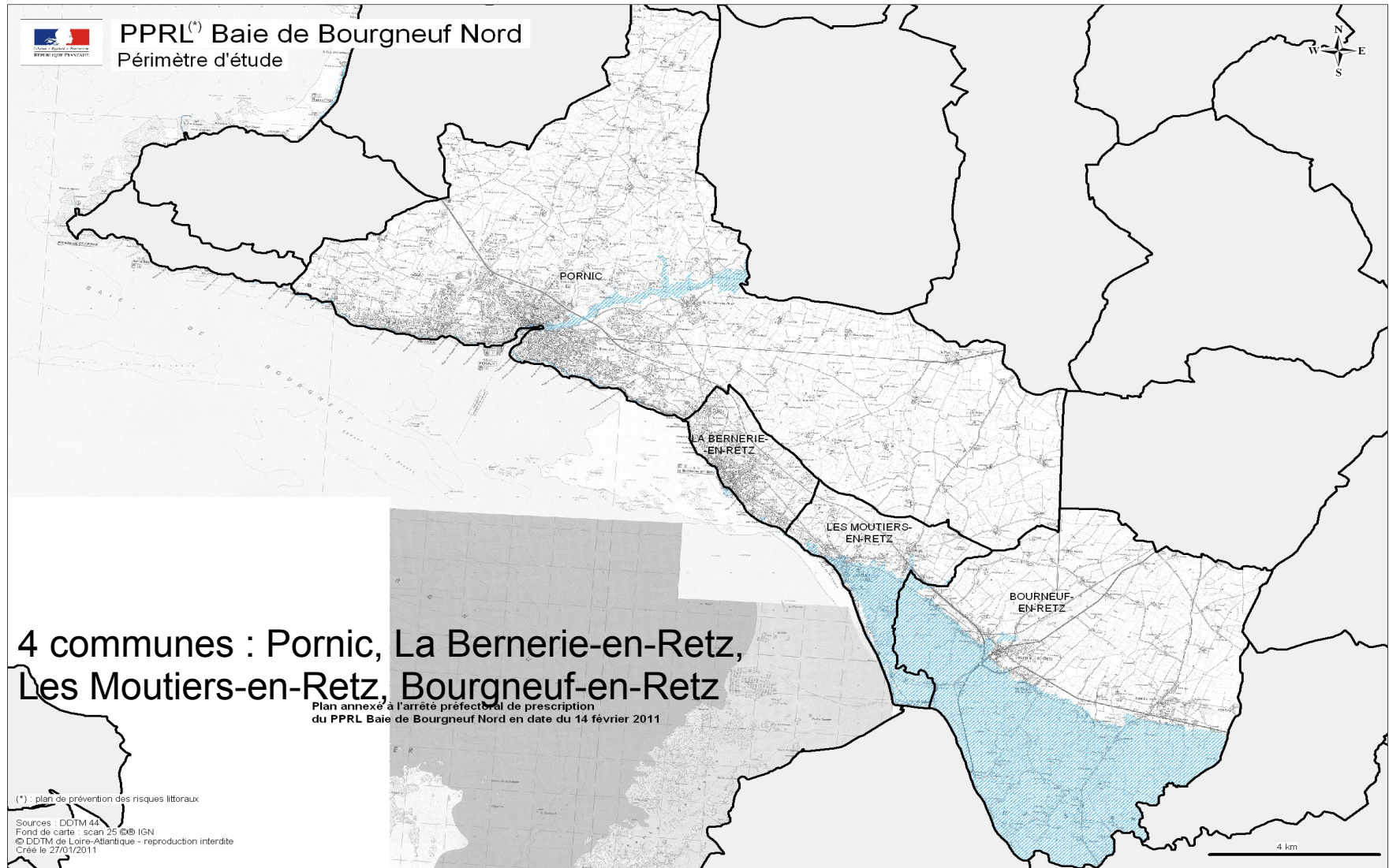
Plans de Prévention des Risques Littoraux en Loire Atlantique



Sources : DDTM44
Fond de carte : Geofla © IGN
© DDTM de Loire-Atlantique - reproduction interdite
Créé le 13/09/2012 par SEER/PR



Périmètre



Qu'est ce qu'un PPRL ?

Un PPRL est un **plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP)** qui prend en compte les risques littoraux (phénomènes concernés : submersion marine, érosion côtière et migration dunaire).

C'est une **servitude d'utilité publique** qui s'impose aux documents d'urbanisme(annexe) donc aux tiers à travers des prescriptions obligatoires et des recommandations et qui induit

- des conséquences pénales et financières (assurances) en cas de non respect des prescriptions obligatoires
- un devoir d'information de la population tous les deux ans (loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile)
- une obligation de réaliser un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) dans les deux ans suivant l'approbation du PPR

Cadre réglementaire

Le PPR a été institué par la **loi du 2 février 1995** relative au renforcement de la protection de l'Environnement modifiant la loi du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs.

Le décret du 5 octobre 1995 est venu préciser les conditions d'application de la loi (décret modifié par le le décret n° du 4 janvier 2005)

Les textes législatifs sont aujourd'hui codifiés aux articles L. 562-1 à L. 562-9 du Code de l'Environnement.

Une circulaire du 03 juillet 2007 régit la consultation des acteurs, la concertation avec la population et l'association des collectivités territoriales dans les plans de préventions des risques naturels prévisibles (PPRN).

Objectifs du PPRL

- assurer la sécurité des personnes et des biens
- délimiter les zones à risque et les préserver au maximum de l'urbanisation
- éviter l'aggravation de l'aléa en délimitant des zones des zones de précaution et en mettant en oeuvre des mesures spécifiques



Objectifs du PPRL

Le PPRL réalisé conformément à l'article L 562-1 du code de l'environnement a pour objet de :

- délimiter les zones exposées aux risques
- délimiter les zones qui ne sont pas directement exposées aux risques mais où des constructions, ouvrages, aménagements ou exploitations pourraient aggraver des risques ou en provoquer de nouveaux



Objectifs du PPRL

- définir les mesures relatives au mode de réalisation, à l'utilisation et l'exploitation de tout types de constructions, d'ouvrages, d'aménagements ou d'exploitations
- définir les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde



Contenu du PPRL

- Un rapport de présentation
- Des cartes (de localisation des phénomènes naturels, des aléas, des enjeux, du zonage réglementaire)
- Un règlement qui précise les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde ainsi que les mesures d'interdiction et les prescriptions



Procédure PPRL

Prescription du PPRL

**Arrêté de prescription du PPRL Baie de Bourgneuf Nord 14
février 2011**

**Elaboration du projet de PPRL
(note de présentation, carte des aléas,
enjeux, zonage, règlement)**

**Consultation officielle des communes et des habitants
enquête publique**

Modification éventuelle du projet de PPR

Approbation du PPRL

Réunion du 02 octobre 2012

14

concertation

Elaboration du PPRL

La mise en œuvre de la politique de prévention des risques relève d'une compétence partagée, impliquant principalement les services de l'Etat, les collectivités territoriales et les citoyens.

L'élaboration du PPRL est conduite

- par les services de la DDTM
- sous l'autorité du préfet de département qui l'approuve après consultation des communes et enquête publique.
- en étroite collaboration avec les communes concernées.



Association des collectivités locales

1. prescription du PPRL et lancement du projet de PPRL

- information des communes concernées du lancement de la démarche PPRL avec les études techniques (courrier du 23/04/12)

2. établissement et partage de la connaissance (études techniques du PPRL)

- sollicitation des communes sur leur connaissance des phénomènes (questionnaire du BE)

- réunion de présentation de la phase 1 sur la connaissance des phénomènes naturels et de la proposition de stratégie pour la phase 2 sur la qualification des aléas

- évaluation des enjeux en lien avec les collectivités territoriales (utilisation notamment des bases de données)

- réunion de présentation de la phase 2 sur la cartographie et la qualification des aléas et de l'analyse des enjeux

Association des collectivités locales

Mise en place :

- d'un comité de pilotage présidé par le sous préfet de Saint Nazaire avec :
 - les élus des communes,
 - les élus des communautés de communes (communautés de communes de Pornic et de la région de Machecoul)⇒ valide les principales étapes du PPRL

- d'un comité technique piloté par la DDTM de Loire Atlantique avec :
 - les services techniques des communes,
 - les services techniques des communautés de communes,
 - les associations⇒ élabore le projet PPRL



Réunion du 02 octobre 2012

17

Le comité de pilotage

- Cadre au sein duquel est conduite l'association des collectivités locales et des établissements publics de coopération intercommunale concernés au sens de l'article L 562-3 du code de l'environnement
- Réuni à chaque étape clé en vue de recueillir observations et propositions d'orientation pour l'ensemble des éléments constitutifs du PPR (rapport de présentation, cartes et règlement)



Modalités de concertation

La concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes intéressées s'effectue pendant toute la durée de l'élaboration du projet de PPRL.

- documents d'élaboration consultables par le public en Sous Préfecture de Saint Nazaire et accessibles sur le site internet de la Préfecture de Loire Atlantique (www.loire-atlantique.gouv.fr)
- registre mis à disposition du public à la Sous Préfecture de Saint Nazaire pour recueillir les observations
- réunions publiques d'information



Etudes techniques

- Etude de cartographie et de qualification des aléas littoraux

Submersion marine et érosion des côtes basses meubles:
Bureaux d'études ALP'GEORISQUES / IMDC

Erosion des falaises littorales : Bureau de Recherches Géologiques Minières BRGM

Phase 1 : connaissance des phénomènes naturels
sur l'ensemble du littoral de Loire Atlantique

← Présentation des
bureaux d'études

Phase 2 : qualification des aléas par PPRL

- Etude des enjeux réalisée en régie par la DDTM en lien avec les collectivités locales



Etude des enjeux

Les enjeux sont les personnes, biens, activités, infrastructures et éléments du patrimoine culturel ou environnemental, étant susceptibles d'être affectés ou endommagés par un aléa (submersion marine, érosion côtière).

Leur identification nécessite la réalisation un diagnostic territorial

Objectif : donner la répartition géographique des enjeux sur le territoire qu'ils soient d'ordre humain, socio-économique, environnemental ou patrimonial



Etude des enjeux

les enjeux existants :

- **les espaces urbanisés** : ils sont définis par référence aux dispositions de l'article L111-41-4 du code de l'urbanisme. Le caractère urbanisé ou non doit s'apprécier en fonction de la réalité physique du terrain et non en fonction du zonage du PLU, ce qui conduit à exclure les zones d'urbanisation future.
- **les centres urbains** : ils se caractérisent par une histoire, une occupation du sol dense, une continuité bâtie et la mixité des usages entre logements, commerces et services.
- **les espaces naturels**, agricoles, forestiers ... qui peuvent jouer un rôle dans le déroulement des phénomènes : zones d'expansion des crues par exemple,
- **les enjeux patrimoniaux** (culturels et environnementaux)



Etude des enjeux

Analyse de l'occupation : habitat, activités (bureaux, commerces, industries), équipements en allant jusqu'à **la typologie du bâti** notamment pour l'habitat (individuel ou collectif, avec ou sans étage, sous-sol, résidence principale ou secondaire,..)

Equipements sensibles ou stratégiques : centres de secours, mairie, réseaux (téléphone, eau potable, électricité ...)

Établissements recevant du public (usage, catégorie) inondables ou hors d'eau et susceptibles d'accueillir une population sinistrée

Infrastructures de transports susceptibles d'être coupées ou utilisables pour l'acheminement des secours ou l'évacuation (voies ferrées, gares, infrastructures routières)

Zones protégées par des ouvrages

Activités spécifiques au littoral : (les activités sur le Domaine Public Maritime et les activités nécessitant la proximité de l'eau : activités portuaires, bâtiments d'exploitations conchylicoles, installations destinées aux loisirs nautiques, chantiers navals, activités liées aux marais salants ...)

Etude des enjeux

Les projets : les projets d'urbanisation notamment des acteurs locaux

Résumé des enjeux

Enjeux existants	1	Zones urbanisées / centre urbain / espaces naturels, agricoles
	2	Occupation du sol : habitat / activités / équipements Equipements sensibles ou stratégiques ERP Infrastructures de transport Zones protégées par des ouvrages Activités liées au littoral
	3	Typologie du bâti
Projets	Recensement des projets d'urbanisation	

Etude des enjeux

Utilisation des données existantes :

- **disponibles dans les services de la DDTM :**

Base de données de la DDTM, du CG44, de l'IGN (BD TOPO) ...

Infrastructures de transports

Distinction bâtiment en fonction de son usage agricole, industriel, commercial

Equipements publics

Réseaux électriques

Zones urbanisées liées à l'habitat, activités et équipements, zones agricoles, espaces verts, espaces forestiers

...

Base de données Majic de la DGI issue de la taxe foncière

plus précise sur l'habitat (résidence principale, secondaire, maison, appartement, nombre de logements, nombre de niveaux ...)

- **des services des collectivités locales**

Toutes ces données seront complétées et vérifiées sur le terrain.



Calendrier

1. Prescription du PPRL	Arrêté de prescription du PPRL 14 février 2011
2. Etudes techniques - Etude des aléas littoraux Phase 1 : connaissance des phénomènes naturels Phase 2 : qualification des aléas - Evaluation des enjeux	lancement étude avril 2012 présentation du 03 octobre 2012 rendu prévu en février 2013 en cours – février 2013
3. Définition de la stratégie, association et concertation Élaboration du projet de zonage réglementaire et du règlement	de février 2013 à juin 2013
4. Consultation et enquête publique	septembre 2013
5. Approbation du PPRL	fin 2013



Merci de votre attention.

Réunions de présentation

PPRL Côte de Jade	Mardi 02 octobre 10h	à la Mairie de Saint Brévin les Pins
PPRL Baie de Bourgneuf Nord	Mardi 02 octobre 14h30	à la Communauté de Communes de Pornic
PPRL Baie de Pont Mahé – Traict de Pen Bé	Mercredi 03 octobre 10h	à la Délégation Mer et Littoral - Saint Nazaire
PPRL Presqu'île Guérandaise – Saint Nazaire	Mercredi 03 octobre 14h30	à la Délégation Mer et Littoral - Saint Nazaire



Réunion du 02 octobre 2012